ANNEXE
INSTRUCTIONS DE COURSE

Trophée AUBIN 2025

Du samedi 7 juin 2025
Au lundi 9 juin 2025

Grade 5A

Port Breton - CARQUEFOU

Organiser par
Le sport nautique de l'ouest

En collaboration avec
L'association des propriétaires de Muscadet

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau à l'orale au niveau du bateau comité avec l'envoi du pavillon L sur C ainsi que sur le canal de l'épreuve.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est dans le club house.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur les bords de l'Erdre devant la terrasse du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Date	Heure	Détails
Samedi 7 juin	13h15	Briefing coureur
	14h00	Courses 1er avertissement
Dimanche 8 juin	10h00	Briefing coureur
	10h30	Courses 1er avertissement
Lundi 9 juin	9h00	Briefing coureur
	9h30	Courses 1er avertissement
	13h00	Fin des courses
	15h30	Remise des prix

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est :

Classe	MUSCADET
Pavillon	

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont téléchargeables avec le lien suivant Parcours SNO :

- Les parcours construits sont numérotés de 1 à 13
- Les parcours raids sont identifiés par des lettres

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Le numéro ou la lettre du parcours seront affichés sur le tableau situé sur le côté bâbord du bateau Comité**.**

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées sur chaque parcours

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Les berges de l'Erdre
- La zones de haut fond délimitée par des bouées située devant les berges du club.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 Pour la classe muscadet, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
MUSCADET	Construit ou raid	90 minutes	120 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 45 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du club house.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1ère étage de la salle du bâtiment d'accueil. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **1** courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

a) Quand moins 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

28. PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion de l'AO

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Nicolas MONSTERLEET
Président du jury : Carole JAOUEN
Juge : Brieuc HUON
Commissaire aux résultats : Nicole PINCEMY
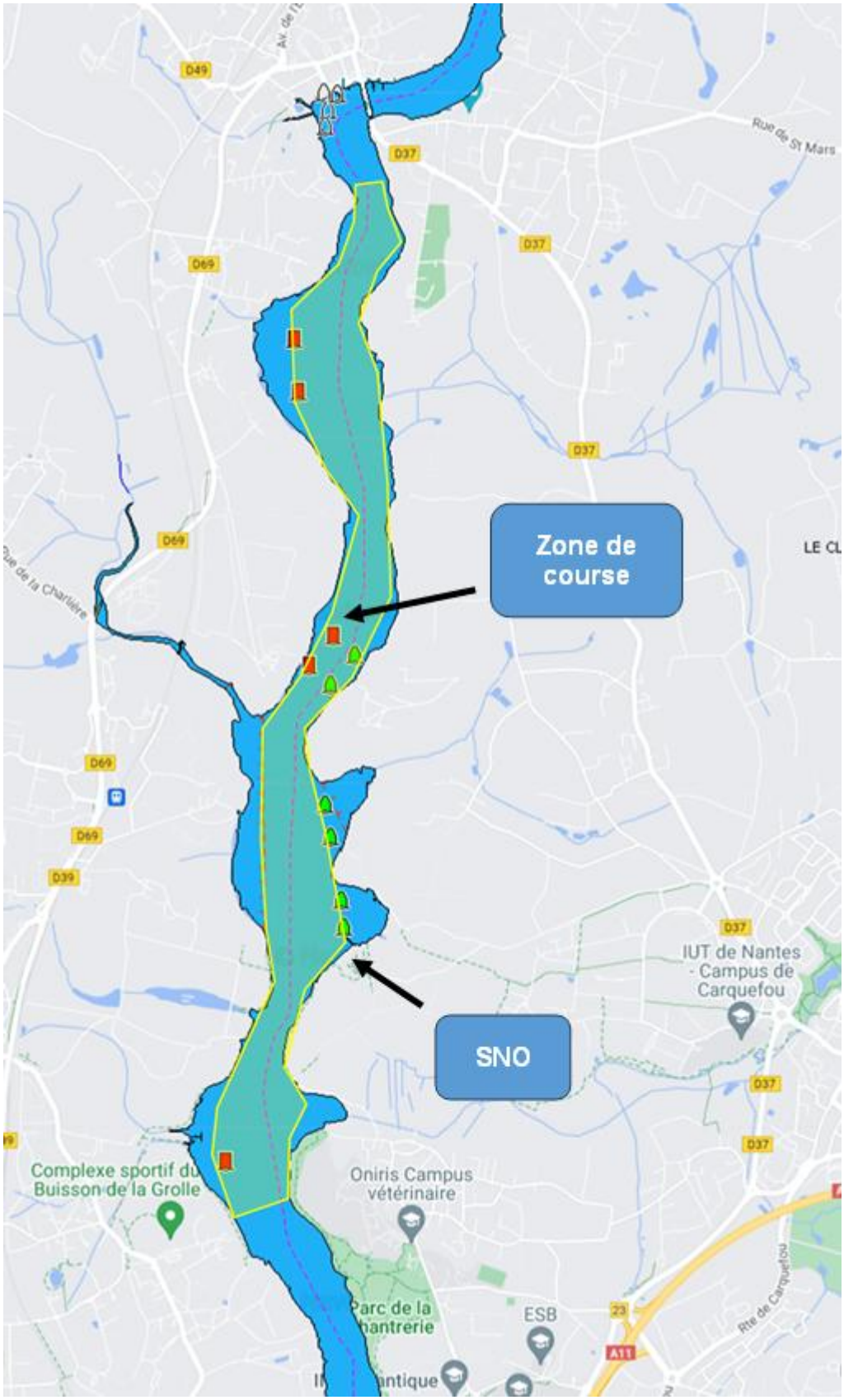
ANNEXE ZONES DE COURSE